

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 07074
Numéro SIREN : 330 084 781
Nom ou dénomination : Informatique et Gestion France

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 151871

INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE

SAS

Au capital de 39 636,74 euros

8/10, rue de la Véga

75012 PARIS

RCS PARIS : 330 084 781

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/11/2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide :

- D'autoriser le Rachat de 1300 actions de ses propres titres à Monsieur Daniel AMAR pour 604 500 €

Le prix sera payable comptant, au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide :

- D'autoriser la réduction de capital de 1300 actions.
Le nouveau capital s'établissant à 1300 actions (2600-1300) à 15,2449 € par actions soit 19 818,37 euros.
La Reserve Légale s'établissant à 1982 euros
La Prime d'émission, Fusion, d'apport... s'établissant à 362 928 euros
Les Reports A Nouveaux s'établissant à 528 403 euros

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'agréer les statuts mis à jour comme suit :

L'article 7 relatif au montant du capital social est rédigé ainsi :

AD
EA



Actuellement, le capital social est fixé à Dix-neuf mille huit cent dix-huit euros et trente-sept centimes (19 818,37€)

Il est divisé en 1300 actions de 15,2449 euros chacune.

Le capital social est réparti ainsi :

A Monsieur Edmond AMAR, 1300 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 1300 actions. »

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour exécuter la présente décision et pour remplir les formalités de publicité exigées par la loi.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts prévus par les nouvelles dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Fait à Paris,

Le 30/11/2021

Monsieur Edmond AMAR



Monsieur Albert AMAR



Monsieur Daniel AMAR

